



# APPEL À PROJETS



## PRIX RÉGIONAL POUR LA BIODIVERSITÉ URBAINE 2024

Encourageons et récompensons  
les initiatives locales !

À l'occasion des Entretien de la Biodiversité Grand Est 2024\*, qui auront lieu du 6 au 9 juin 2024, **5 prix** seront remis par **Sainte-Croix et Metz Mécènes Solidaires**, le **vendredi 7 juin 2024**, pour mettre en lumière les **initiatives locales urbaines** liée à la **protection de la nature et de l'environnement** en Région Lorraine. Une dotation d'un montant de **20 000 €** sera répartie entre les cinq lauréats.

\* sous conditions et règlement



## VOS ACTIONS, NOTRE ENGAGEMENT

En France, plus de 22 % du territoire est urbanisé et près de 80 % de la population vit en ville selon l'INSEE. Pour que cette vie urbaine soit durable, elle a besoin de préserver et développer la biodiversité qui la compose.

L'abondance d'animaux et de plantes en ville n'est pas le signe d'une riche biodiversité. On retrouve partout les mêmes espèces, sélectionnées par les humains et/ou adaptées aux conditions urbaines : pollution, bruit, lumière, chaleur... Cependant, nous avons besoin d'une certaine diversité pour former des écosystèmes solides.

**L'urbanisation gagne sans cesse du terrain, participant à la diminution des terres et de la biodiversité. La ville doit donc préserver des espaces pour la nature.**

Pour les Trophées de la Biodiversité Urbaine, plusieurs aspects peuvent être abordé au sein de votre projet comme la préservation et la sauvegarde de la faune et de la flore, la sensibilisation auprès du grand public, notamment des enfants, la renaturation et végétalisation des villes, la mise en place d'ateliers et/ou d'activités...

Le Parc Animalier de Sainte-Croix et Metz Mécènes Solidaires porteront un grand intérêt à ce que votre projet soit **original** et **innovant** !



## UN JURY D'EXCEPTION



### LE JURY SERA COMPOSÉ DES PERSONNALITÉS SUIVANTES :



**Anthony KOHLER**  
Directeur zoologique  
du Parc Animalier de  
Sainte-Croix



**Patrice COSTA**  
Président de l'Institut  
Européen d'Écologie



**Rebecca LOISELEUR**  
Assistante zoologique au  
Parc Animalier de  
Sainte-Croix



**Elodie  
MONCHATRE LEROY**  
Directrice du Laboratoire de la  
rage et de la faune sauvage



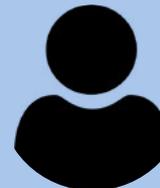
**André HEINTZ**  
Président de Metz  
Mécènes Solidaires



**Daniel BAUDOÏN**  
Vice-Président de Metz  
Mécènes Solidaires



**Aurélie REDER**  
Déléguée générale de  
Metz Mécènes Solidaires



**Mécène**  
de Metz Mécènes  
Solidaires

## CÉRÉMONIE DES TROPHÉES LE 7 JUIN À METZ

LA SOIRÉE DE REMISE DES PRIX AURA LIEU AU **GRENIER DE CHÈVREMONT À METZ LE VENDREDI 7 JUIN** ET SERA **ANIMÉE PAR HÉLÈNE GATEAU ET JÉRÔME BERGEROT**



### Qui est Hélène GATEAU ?

Vétérinaire et présentatrice de télévision, Hélène GATEAU anime des émissions autour de l'environnement et des animaux. De sa rubrique « Animaux » de l'émission quotidienne Midi en France à sa chronique en tant que spécialiste des animaux dans l'émission Vivement dimanche, en passant par la présentation de l'émission consacrée à l'environnement Ushuaïa le Mag, ses projets ont tous le même point commun : la biodiversité.



### Qui est Jérôme BERGEROT ?

Jérôme BERGEROT effectue la majeure partie de sa carrière dans de grands groupes de l'audiovisuel comme Radio France, France 3 et RTL Télévision, tout en collaborant avec de nombreux médias. Il est aussi chef d'entreprise depuis 1998 de sa première société, JB Presse. Une agence de presse indépendante correspondante pour de nombreux médias et titres nationaux et régionaux. Il est également directeur de la chaîne de télévision locale ViàMoselleTV.



## PRIX RÉGIONAL BIODIVERSITÉ URBAINE 2024

Peuvent candidater les projets qui cumulent les 3 critères suivants :



VOUS ÊTES UNE  
ASSOCIATION



VOTRE PROJET  
PORTE SUR LA  
BIODIVERSITÉ  
URBAINE



VOUS ÊTES EN  
LORRAINE OU  
VOTRE PROJET  
TOUCHE LA  
LORRAINE



### RENSEIGNEMENTS STRUCTURE

Nom de la structure / Raison sociale :

Nom du représentant :

Fonction :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Adresse email :

Site internet :

Réseaux sociaux : Facebook Twitter Instagram Autres :

Date création :

Nombre de bénévoles / adhérents / participants impliqués (rayez les mentions inutiles) :

Nombre de salariés impliqués :

Nombre d'élèves impliqués :



## VOTRE ACTION, VOTRE PROJET, VOTRE RÉALISATION

Vous pouvez soumettre votre candidature lorsque votre action, votre projet ou votre réalisation est sur le point de démarrer, ou en cours, ou terminée, avec nécessité de poursuite et/ou d'amélioration.

Quelles sont les solutions proposées?

Quel est le public visé par votre projet ?

Quel est le nombre de bénéficiaires touchés ?

Décrivez votre projet et son objectif :

Date de début de projet (estimée/réelle) :

Date de fin de projet (estimée/réelle) :

Lieu d'ancrage / couverture géographique du projet :



## FINANCEMENT DE VOTRE PROJET

Quels partenaires et quels fonds avez-vous pu rassembler pour ce projet ?

Partenaires privés :

Partenaires publics :

Autres :

Comment la dotation sera-t-elle utilisée si vous êtes lauréat des Prix Régionaux pour la Biodiversité urbaine ?

Budget du projet (frais de fonctionnement et budget d'investissement) :

Merci de joindre à votre candidature tout document (statuts, photos, dossier, articles de presse, etc.) ou tout renseignement permettant d'illustrer votre projet.



## AUTRES

Comment avez-vous connu les Prix Régionaux Sainte-Croix Biodiversité 2020 ?

Parc Animalier de Sainte-Croix : site internet, Facebook, Instagram (rayez la-es mention-s inutile-s)

Metz Mécènes Solidaires : site internet, Facebook, Instagram (rayez la-es mention-s inutile-s)

Région Grand Est                      Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud

Moselle Attractivité                  Institut Européen d'Écologie                  Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine

Parc Naturel Régional de Lorraine                  Office Français de la Biodiversité

Collectif Régional pour la Biodiversité                  Office du Tourisme de Sarrebourg

Programme MAN & Biosphère                  Autres :



## LA COMMUNICATION AUTOUR DE VOTRE PROJET

Quel est le calendrier de votre projet ? (rétroplanning, dates importantes à venir, les changements...)

Comment évaluez vous votre projet sur ces différents points : impacts souhaités, les mesures possibles, les impacts avant et après, les données qualitatives et quantitatives



## RÉSUMÉ DE VOTRE PROJET

Si vous deviez résumer votre projet en 50 mots maximum :



## VOTRE PROJET EN IMAGE

Nous vous remercions par avance de joindre à votre dossier des photos en HD qui illustrent votre projet. Cette photo pourra être utilisée dans le cadre de l'article 8 du règlement (ci-après).



## ENVOYEZ VOTRE CANDIDATURE

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :  
**DIMANCHE 24 MARS 2024**

Vous devez envoyer votre dossier de candidature par mail impérativement aux 2 adresses suivantes :

*conservation@parcsaintecroix.com*  
*aureliereeder@metz-mecenes-solidaires.fr*

Vous pouvez également expédier votre dossier de candidature aux 2 adresses postales suivantes :

**SAINTE-CROIX BIODIVERSITÉ**  
Prix Régionaux Biodiversité Urbaine  
A l'attention de Eugénie STEFFAN  
Route de Sainte-Croix  
57810 RHODES

OU

**METZ MECENES SOLIDAIRES**  
Prix Régionaux Biodiversité Urbaine  
A l'attention d'Aurélie REDER  
130 place du Forum  
57 000 METZ

J'ai pris connaissance et j'accepte le règlement fixé par Sainte-Croix et Metz Mécènes Solidaires dans le cadre des Prix Régionaux de la Biodiversité Grand Est 2024.

Fait à :

Le :

Signataire et fonction :

Représentant de la structure :

Signature :



## PRIX RÉGIONAUX POUR LA BIODIVERSITÉ URBAINE 2024



### RÈGLEMENT

#### ARTICLE 1 - OBJET

Les Prix Régionaux pour la Biodiversité urbaine (ci-après « PRBU ») sont organisés par Sainte-Croix et Metz Mécènes Solidaires. Peuvent y participer : les structures associatives réalisant des actions / projets éligibles au PRBU. Les prix attribués sont destinés à récompenser des initiatives ou des actions régionales en cours ou réalisés (avec projet de prolongement ou de continuité) qui concernent la catégorie «Biodiversité Urbaine».

#### ARTICLE 2 - CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour être retenues, les initiatives présentées ne doivent pas être à l'état d'ébauche de projet et doivent être portées par une structure associative. Le projet doit être situé en Lorraine ou exercer des actions sur le territoire lorrain.

#### ARTICLE 3 - DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont obtenus gratuitement sur demande au Parc Animalier de Sainte-Croix (ci-après « PASC ») ou à Metz Mécènes Solidaires (ci-après «MMS»), sur le site internet du PASC ou de MMS ou par correspondance à Sainte-Croix Biodiversité - Prix Régionaux pour la Biodiversité Urbaine - A l'attention d'Eugénie STEFFAN - Route de Sainte-Croix 57810 RHODES ou à Metz Mécènes Solidaires - Prix Régionaux Sainte-Croix Biodiversité - À l'attention d'Aurélien REDER - 130 place du Forum 57000 METZ.

La participation aux Prix Régionaux pour la Biodiversité Urbaine 2024 est totalement gratuite et n'implique aucune obligation d'achat.

Les candidats pourront être amenés à compléter leur dossier au PASC ou à MMS ou expédier par courrier à :

- Sainte-Croix Biodiversité - Prix Régionaux pour la Biodiversité Urbaine - A l'attention de Mme STEFFAN - Route de Sainte-Croix 57810 RHODES.
- Metz Mécènes Solidaires - Prix Régionaux pour la Biodiversité Urbaine - A l'attention de Mme REDER - 130 Place du Forum 57000 METZ.

#### ARTICLE 4 - COMPOSITION ET DÉCISION DES JURYS

Les dossiers font l'objet d'une première sélection par les équipes de PASC et de MMS. La composition du jury peut être revue à chaque édition des PRBU. La décision et les choix des lauréats appartiendront au jury sélectionnés (composé de 50% de PASC et 50% MMS). Les projets présélectionnés seront donc soumis au vote du jury (modalités de vote à discrétion du jury, de PASC et de MMS).

Les jurys sont souverains et leurs décisions discrétionnaires ; en conséquence, les candidats renoncent à toutes actions à l'encontre desdites décisions.

#### ARTICLE 5 - MONTANT DES PRIX

Il est attribué quatre prix pour la catégorie « Biodiversité Urbaine» et un prix pour le prix «Coup de coeur du public», donc au total cinq prix remis. Une dotation d'un montant de 20 000€ (vingt mille euros) sera répartie entre les cinq lauréats et en fonction des projets (à discrétion du jury) :

- 10 000 € pour le premier prix pour la Biodiversité Urbaine
- 5 000 € pour le second prix pour la Biodiversité Urbaine
- 2 000 € pour le troisième prix pour la Biodiversité Urbaine
- 1 000 € pour le quatrième prix pour la Biodiversité Urbaine



- 2 000 € pour le prix Coup de coeur du public

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre toute autre dotation. L'institution organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce des lots par le lauréat.

Les lauréats sont autorisés à se prévaloir librement du prix qui leur a été attribué pour promouvoir la notoriété de leur initiative.

Le versement des prix est effectué sur présentation de justificatifs (RIB ou autre document) dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'attribution du prix et sous réserve que le projet de la participante soit réalisé ou en cours de réalisation.

## ARTICLE 6 - DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature sont à déposer ou à expédier au plus tard avant le 24 mars 2024, cachet de la poste faisant foi.

## ARTICLE 7 - REMISE DES PRIX

La remise des prix se fera le vendredi 7 juin 2024, et les lauréats s'engagent à être présents ou représentés lors de cette manifestation. Il peut leur être demandé de présenter leur action et de participer à la construction d'un dossier de presse, sans contrepartie financière ou rémunération à ce titre. (Un film ou un montage photo présentant le projet des lauréats peut être réalisé à la seule initiative de Sainte-Croix et à ses frais.)

## ARTICLE 8 - COMMUNICATION DE PRESSE ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

Les candidats garantissent l'exactitude des informations qu'ils fournissent et qu'ils devront éventuellement justifier à la demande des jurys.

L'organisation du PRUB 2024 peut faire l'objet de la part du PASC, de MMS et des partenaires, d'opération de communication multimédias, notamment en direction de la presse. Les lauréats autorisent le PASC et MMS à faire état en ces occasions de leurs actions et réalisations telles qu'elles sont décrites dans leur dossier. Les lauréats devront expressément faire part des documents ou informations dont ils souhaiteraient conserver la confidentialité.

Les lauréats autorisent le PASC et MMS à utiliser le nom, le projet, les visuels (films, photos...) et liens internet pour toutes communications internes et externes et ce pendant les 5 ans qui suivront l'attribution du Prix Régional pour la Biodiversité Urbaine et du prix coup de coeur public.

## ARTICLE 9 - PARTICIPATION

La participation au PRBU 2024 implique pour tous les candidats, la prise de connaissance et le respect du présent règlement, en particulier l'acceptation des critères de sélection, tels qu'ils sont précisés à l'article 2 du présent règlement. Toute difficulté pouvant survenir sera tranchée par l'organisateur qui se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier, reporter ou annuler l'opération si les circonstances l'exigent.

## ARTICLE 10 - AUTRES PRIX

En déposant leur candidature, le dossier des candidats sera étudié par nos prix partenaires : «Ici on agit» du Groupe EBRA, «Planète Bleu» par France Bleu Nancy-Metz, «Prix UEM» par l'UEM, «Prix IEC» par la Fondation du Patrimoine. Les partenaires remettront des prix à leur lauréat sélectionné sous différentes formes (monétaires, visibilité etc.).



## MENTIONS LÉGALES

Sainte-Croix Biodiversité - Fonds de dotation régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008. Siège social : Route de Sainte-Croix, 57810 RHODES. SCB recueille des données à caractère personnel vous concernant et met en oeuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que les traitements de données à caractère personnel soient effectués conformément à la législation applicable. Les données sont destinées à SCB, responsable du traitement et on pour finalité la gestion des PRSCB et la promotion des initiatives agricoles, collectives et éducatives en faveur de la biodiversité.

Elles ont un caractère obligatoire et sont conservées 5 ans. A défaut votre dossier de candidature ne pourrait être traité. Conformément à la réglementation en matière de données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer à tout moment par courrier postal à « SAINTE-CROIX BIODIVERSITÉ - 57810 RHODES » ou par courriel à : [conservation@parcsaintecroix.com](mailto:conservation@parcsaintecroix.com). Les personnes concernées ont le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en charge de la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. En France, l'autorité de contrôle est : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS Cedex 07.

Metz Mécènes Solidaires - Fonds de dotation régi par l'article 140 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008. Siège social : 130 Place du Forum, 57000 METZ.

Metz Mécènes Solidaires recueille les informations et les données personnelles vous concernant. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de Metz Mécènes Solidaires. Seul Metz Mécènes Solidaires sera destinataire. Conformément à la réglementation en matière de données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à Metz Mécènes Solidaires, par voie postale (130 Place du Forum, 57000 METZ) ou par mail ([admin@metz-mecenes-solidaires.fr](mailto:admin@metz-mecenes-solidaires.fr)).